

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 20 juillet 2020 à 19h30

Date de convocation : 16 juillet 2020

Présents :

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Nathalie BRUNET, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusées et représentées :

Mme Emilie LEFEBVRE par Mr Alain BOURDET
Mme Sandie CASSAN par Mme Stéphanie ROUSSIES
Mme Joëlle SABATIE par Mr Francis JAMMES

Excusé :

Mr Jean-François GUERRAND

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2020
2. Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un schéma de gestion des eaux pluviales
3. Bassins de Labrunie :
 - Instauration d'une servitude d'utilité publique sur le Fontvieille
 - Signature d'une convention tripartite
 - Autorisation des travaux sur des parcelles communales
 - Validation et signature de la convention d'entretien et de surveillance du bassin de surinondation du Fontvieille
4. Budget assainissement :
 - Décision modificative n°1 à prendre
 - Branchement réseau assainissement collectif : problème de tarification du raccordement à l'assainissement pour deux propriétaires
5. Adhésion et participation au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot
6. Adressage : réflexion à avoir sur la désignation des voies pour le lotissement les Prés de Lascol et le village de Crayssac
7. Agents :
 - Augmentation des heures d'un adjoint technique territorial de l'école
 - Renouvellement du contrat de l'accompagnatrice scolaire dans le bus
8. Tarifs de la cantine et la garderie pour l'année scolaire 2020/2021
9. Affaire Garot / Mme Christiane Labrousse
10. Compte-rendu du travail des différentes commissions
11. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Ginette GINESTE

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2020

Le compte-rendu du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un schéma de gestion des eaux pluviales

Mme la Maire rappelle que la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Saint Céré reçoit les eaux usées de 4 communes, Saint Céré, Saint Laurent les Tours, Saint Jean Lespinasse et Saint Médard de Presque formant l'agglomération d'assainissement de Saint Céré

La STEU fonctionne correctement et son traitement est conforme à la directive Eaux Résiduaires Urbaines (EUR). En revanche, le réseau de collecte présente de nombreux dysfonctionnements et exerce une pression domestique sur la Bave, liée notamment aux déversements d'eaux usées non traitées par temps de pluie. Il existe une possible non-conformité de la collecte par temps de pluie au titre de la directive ERU et un risque de fermeture de l'urbanisation si rien n'est fait.

Les services de l'Etat ont donc demandé la mise en œuvre rapide d'actions correctives sur le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération de Saint Céré. Pour cela un diagnostic du système d'assainissement doit être réalisé dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement (SDA) sur l'agglomération de Saint Céré qui permettra de hiérarchiser les travaux à réaliser. L'admission des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement est liée au fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales dans son ensemble. Dans l'objectif de trouver des solutions intégrées tenant compte des contraintes de l'assainissement et du pluvial et afin de respecter la réglementation qui oblige les communes à disposer d'un zonage pluvial, (article L2224-10 du code général des collectivités territoriales), il est proposé de réaliser dans le même temps un schéma de gestion des eaux pluviales.

Les 4 communes se sont engagées devant les services de l'Etat, le 18 février 2020, à travailler ensemble pour l'élaboration de ces schémas.

Afin d'aider les collectivités dans cette démarche, le SYDED du Lot a proposé son assistance. Il accompagnera les communes pour le recrutement du bureau d'étude (rédaction du cahier des charges, analyses des offres) et accompagnera le travail réalisé dans un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage (participation aux réunions, suivi des différentes étapes de l'étude...). Afin de réduire les coûts, de maîtriser les délais et de garantir la cohérence des solutions avancées, il est proposé de créer un groupement de commande dont les modalités pratiques et financières seront fixées par les nouveaux élus. Un coordonnateur du groupement devra être nommé.

Il convient de noter que la commune de Saint Médard de Presque possède un réseau de collecte récent, mis en service en 2017 qui ne présente aucun dysfonctionnement. Elle ne participera pas financièrement à cette étude mais s'engagera à mettre à disposition du bureau d'études toutes les données nécessaires.

La commune de Saint Jean Lespinasse a déjà fait en 2018 un diagnostic de son réseau de collecte pour lequel il ne reste que quelques investigations complémentaires à réaliser afin de déterminer les travaux à mettre en œuvre (inspection télévisuelle).

Le coût global de cette étude sur les communes de Saint Céré, Saint Laurent Les Tours et Saint Jean Lespinasse a été estimé à 155 000 € HT pour le schéma directeur d'assainissement et à 55 000 € HT pour la partie eaux pluviales. A ceci s'ajoutera l'assistance technique du SYDED qui sera de l'ordre de 7 500 € HT. Cette opération pourra bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% auxquelles pourra peut-être se rajouter celle du Département (10%).

Mme Géraldine ARNOULD demande si les montants énoncés concernent l'ensemble du travail ou et l'étude : il ne s'agit que de l'étude.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour lancer le schéma directeur d'assainissement et un schéma de gestion des eaux pluviales, valider la création d'un groupement de commande afin de recruter un bureau d'études, accepter la proposition d'intervention du SYDED du Lot pour accompagner les communes durant toute l'opération et autoriser Mme la Maire à toutes démarches et signatures utiles.

3. Bassins de Labrunie :

Mme la Maire rappelle que Mr Francis AYROLES, président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA), assisté de Mme Audrey LAROUSSE (directrice technique) et Mr Thomas ETIEN (technicien rivière) est venu à sa demande présenter le dossier des bassins.

Deux bassins ont été prévus : d'une part celui de Labrunie déjà réalisé, bassin de laminage associé à un bassin de rétention d'un lotissement et d'autre part celui de Fontvieille, bassin de surinondation dont les travaux sont prévus fin 2021. Le SMDMCA assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce bassin et la commune assurera la maîtrise d'ouvrage pour la demande d'institution de la servitude de surinondation ainsi que la maîtrise d'œuvre et le suivi de cette servitude.

Une convention de surveillance et d'entretien devra être signée entre le SMDMCA et la commune afin de prévoir les incidences techniques et financières pour la commune ainsi que la mise à disposition d'agents communaux.

Ce projet engendre également la création de zones de rétention temporaire des eaux de crue sur des parcelles privées. Il sera donc nécessaire de procéder à l'institution de servitudes d'inondation sur les parcelles concernées par le projet.

La commune prendra à sa charge le dédommagement de la surface inondée en cas d'inondation sur le ruisseau de Fontvieille afin d'indemniser le propriétaire pour la compensation des préjudices permanents (création de la servitude, dépréciation de la valeur vénale du foncier et augmentation des conditions d'inondabilité permanentes de la parcelle) et l'exploitant pour la perte de récolte et la remise en état des terrains. Une nouvelle convention tripartite sera à signer.

Le projet est estimé à 180 000 € HT totalement financé à hauteur de 50% Etat, 20% Région, 10% Département et 20% SMDMCA et Cauvaldor.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour :

- **L'instauration d'une servitude d'utilité publique**
- **Signature d'une convention tripartite**
- **Autorisation des travaux sur des parcelles communales**
- **Validation et signature de la convention de surveillance et d'entretien**

4. Budget assainissement :

- Décision modificative n°1 à prendre

Mme la Maire rappelle que la facture assainissement est calculée selon un forfait annuel de 77 € et un prix au m³ en fonction de la quantité d'eau consommée. Ce prix est de 0,95 € pour le service assainissement et de 0,25 € pour la taxe de la modernisation de réseau, somme à reverser à l'agence de l'eau Adour Garonne. En 2018 et 2019 aucun versement n'ayant été fait à cette agence, la commune doit régulariser en 2020 le montant dû pour 2017 (9 016 €), pour 2018 (10 293 €) et pour l'année 2019 (10 978 €) soit un total de 30 287 €.

Seule la somme de 30 000 € a été budgétisée au budget primitif 2020, il convient donc de rajouter au compte 706129 la somme de 287 € qui peut être prélevée sur un autre compte.

Mr Stéphane DEVEZ demande pourquoi les versements n'ont pas été faits à temps pour 2017 et 2018. Il est précisé que cette décision de non versement incombe à l'ancienne municipalité.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la décision modificative n°1 du budget assainissement afin de rajouter la somme de 287 € au compte 706129 prélevée sur le compte 61558.

- Branchement réseau assainissement collectif : problème de tarification du raccordement à l'assainissement pour deux propriétaires

Mme la Maire demande à Mme Amélie VERGNE, concernée par cette question, de bien vouloir quitter la salle.

Mme la Maire fait un rapide historique de la situation :

Mr Eric CAYROL & Mme Amélie VERGNE et leur voisine Mme Cécile BAYLE ont obtenu un permis de construire en mars 2016.

Lors d'un conseil municipal en date 31 août 2016, il a été décidé d'augmenter le tarif de branchement au réseau d'assainissement collectif, tarif qui ne devait pas s'appliquer aux permis de construire déposés avant la date du 1^{er} septembre 2016.

Au 15 novembre 2016, la participation aux frais de raccordement au réseau assainissement a été votée à la somme de 2 500 €.

En janvier 2020, les deux propriétaires ont reçu un titre de recettes de 2 500 € et se sont acquittés de la somme de 750 € chacun. Ils ont ensuite fait une réclamation auprès de la mairie. N'obtenant pas de réponse favorable, ils ont saisi le défenseur des droits qui les a confortés dans leur démarche.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour annuler les deux titres de recettes de 2 500 € émis fin décembre 2019 et en émettre deux autres pour un montant de 750 €.

Mr Michel ARNAUDET demande comment a été établi le prix de 2 500 €.

Une réflexion sera à mener afin de revoir éventuellement le tarif de branchement au réseau d'assainissement en fonction du coût réel du branchement.

Retour de Mme Amélie VERGNE.

5. Adhésion et participation au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot

Mme la Maire expose que cette prestation de conseil était précédemment assurée gratuitement par l'Etat ; aujourd'hui le Département comble cette carence mais la prestation est payante.

Le SDAIL est un syndicat qui permet de bénéficier d'un ensemble de prestations de conseil qui seront délivrées en échange du versement d'une cotisation annuelle.

Deux modes d'intervention sont possibles :

- « Le forfait conseil »

La commune peut se faire assister pour l'adressage, une aide technique ou administrative, des constructions ou équipements publics, la gestion du domaine public, l'entretien des patrimoines historiques, les ouvrages d'art, routier, ou bien encore des technologies de l'information et de la communication ...

La cotisation est de 1€ par an et par habitant (1019 € pour 2019 - population DGF).

Elle donne droit à 4 journées d'intervention ou 32 h (téléphoniques, rencontres ou réunions).

- « L'intervention conventionnée »

Sur un sujet plus important, la collectivité peut faire appel à une « intervention conventionnée » dès que l'opération exige des moyens d'analyse spécifiques ou un temps d'intervention trop long pour entrer dans le forfait. C'est par exemple le cas pour des expertises ponctuelles, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux différents stades de réalisation d'une opération d'aménagement, un appui dans la définition d'une politique sectorielle, dans des domaines comme le bâti vacant ...

Le prix est déterminé en fonction des heures et varie en fonction du grade de l'agent (catégorie A : 52 €/h, catégorie B : 42 €/h, catégorie C : 36 €/h)

Un représentant titulaire et un suppléant doivent être désignés lors de l'adhésion à ce syndicat.

Il est proposé d'attendre l'année prochaine pour adhérer à ce syndicat sur une année pleine.

6. Adressage : réflexion à avoir sur la désignation des voies pour le lotissement les Prés de Lascol et le village de Crayssac

Mme la Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire l'adressage sur le lotissement les Prés de Lascol et sur le village de Crayssac, l'adressage facilitant les livraisons et aussi les secours.

Elle souhaite que les habitants soient associés à cette démarche comme cela avait été fait lors de la mise en place de l'adressage en 1998.

Un devis sera également demandé à la Poste afin de nous accompagner dans ce travail qui devra couvrir tous les lieux-dits de la commune.

7. Agents :

- Augmentation des heures d'un adjoint technique territorial de l'école

Mme la Maire fait part de la demande de Mme Marie-Laure VEYSSIERE, agent technique territorial à l'école, d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail de 26,50 h à 28 h. Au-delà du temps de travail supplémentaire, ce seuil de 28h permet de cotiser sur une autre caisse, ce qui est plus favorable à l'agent. Elle précise que cette démarche est tout à fait légitime, que cette légère augmentation du temps de travail permettra de régler le problème du nettoyage du foyer rural en été et propose de valider sa demande.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'augmentation des heures d'un agent technique territorial.

- Renouvellement du contrat de l'accompagnatrice scolaire dans le bus

Mme la Maire informe que ce contrat à durée déterminée (2 heures par jour pendant les jours de classe) a été mis en place par la collectivité en septembre 2018 lors du transfert de la compétence des transports scolaires du Département à la Région. La 1^{ère} année, la Région a participé à hauteur de 50 %. La commune a toutefois souhaité maintenir ce service indispensable à la sécurité de nos élèves empruntant le ramassage scolaire et notamment celle des petits de moins de 6 ans issus des communes de St Jean Lespinasse, Belmont-Bretenoux et St Laurent les Tours (Crayssac). Mme Véronique PEYRET donne entière satisfaction.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour reconduire le contrat de l'accompagnatrice scolaire dans le bus.

8. Tarifs de la cantine et la garderie pour l'année scolaire 2020/2021

Mr Michel ARNAUDET fait part de la récente réunion de la commission des affaires scolaires afin d'examiner les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée de septembre.

Chaque année, une augmentation du tarif était systématiquement appliquée pour les élèves et les enseignants, entre 0,10 € et 0,20 € pour les tarifs élèves et entre 0,10 € à 0,50 € pour les enseignants.

La commission propose de maintenir les tarifs actuels pour l'année à venir afin de laisser le temps à un groupe de travail de déterminer le coût réel d'un repas.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour maintenir les tarifs de cantine et de garderie pour la rentrée scolaire 2020.

9. Affaire Garot / Mme Christiane Labrousse

Mme la Maire donne lecture de la copie de la signification d'arrêt rendu par la Cour d'Appel d'Agen remise par Mme Christiane LABROUSSE le 9 juillet en mairie concernant la mise en examen du chef faux pour altération frauduleuse de la vérité dans un écrit.

La cour d'appel d'Agen a confirmé l'ordonnance de non-lieu du juge d'instruction de Cahors et la plaignante a été déboutée.

Mme la Maire précise que cette affaire dure depuis 2015, mais que Mme GAROT a bien réglé la somme due suite aux dégradations faites lors de la location du foyer rural.

10. Compte-rendu du travail des différentes commissions

- Commission communication

Mme Géraldine Arnould présente la maquette du nouveau panneau publicitaire du lotissement les Prés de Lascol : les photos et les couleurs seront à retravailler.

Elle informe que la liste des commerçants, artisans et agriculteurs sera mise à jour sur le site de la commune.

Un planning des permanences des élus est établi tous les 1^{ers} samedis du mois avec deux conseillers à partir du mois de septembre.

- Commission des affaires scolaires

Mme Amélie VERGNE soumet l'idée de revoir la décoration de la cantine scolaire avec la mise en place d'affiches et l'achat de nouvelles nappes. De plus chaque mois de l'année, des affiches pourraient illustrer les fruits et légumes de saison.

Le projet d'alimentation bio et local est à l'étude et un répertoire des producteurs locaux a été créé pour que dès la rentrée le cuisinier puisse engager une démarche en accord avec les recommandations (plus de bio, plus de local et un repas végétarien par semaine).

Mr Michel ARNAUDET fait part de la volonté de la commission de former les agents communaux et les enseignants aux premiers secours (PSC1). Ces formations pourraient être dispensées pendant les vacances scolaires du printemps 2021.

Une cellule de refroidissement sera installée à la cantine par l'entreprise ANGIGAUD pour la somme de 1 999 € HT.

Un recrutement est en cours pour remplacer Mme Nathalie MORIN : plusieurs candidatures ont été reçues en mairie.

Le cuisinier sera absent la semaine de rentrée car il doit effectuer une semaine de stage d'intégration. Une solution est recherchée pour pallier son absence.

- Commission des travaux/voirie

Mr Francis JAMMES informe que le chantier de réfection des canalisations d'eau sur Planèze devrait se terminer en fin de semaine.

Voirie : seul le chemin du Moulin est retenu par Cauvaldor pour 2020, le point à temps sera réalisé les semaines 39 et 40.

Mr Francis JAMMES propose également de faire un tour de la commune afin de repérer les routes à refaire, le point à temps à réaliser et les marquages au sol. Mrs Stéphane DEVEZ et Didier GAYA se portent volontaires pour le suivre.

Un rdv est pris avec Quercy Energies afin de faire un état des lieux au logement de l'ancien presbytère de Crayssac et envisager les aides possibles. Un devis est demandé pour la VMC d'un des logements locatifs de l'ancienne école de Crayssac.

Les travaux de la réfection de la voute de l'église avancent, les toiles restaurées ont été livrées. Des visites de l'église sont envisagées dans le cadre des journées du patrimoine. Mr l'abbé DURAND a été sollicité pour assurer des visites et a répondu favorablement. Il faudra cependant que les travaux actuels soient achevés. Une communication large sera faite aux habitants sur le site internet, un affichage mairie, à l'Office de Tourisme et dans les boîtes aux lettres.

A la rentrée de septembre, une réflexion sur les tarifs de location du foyer rural aux associations devra être faite.

11. Questions diverses

- Servitude assainissement GREIN/CANTAGREL

En complément des éléments apportés lors du dernier conseil, il est apparu que les tabourets étaient préexistants à la construction des lots n° 9 et n° 10. Le coût de la servitude n'a donc pas à incomber aux

deux propriétaires Mrs BOIN et FRAUZIOL. La commune devra donc payer la totalité de cet acte.

- Informations diverses :

- Un concours de pétanque sera organisé ce samedi 25 juillet par l'association de la pétanque. Toutes les mesures sanitaires liées au Covid ont été prises.
- La fête de St Laurent aura lieu le samedi 8 août avec un concours de pétanque, le marché gourmand et les feux d'artifice.
- Les visites organisées à la lueur des lampions par le Pays d'Art et d'Histoires au château avec l'association les Effilochés sont organisées le 30/07 et 13/08.
- Le prochain conseil municipal est programmé pour le 7 septembre 2020 à 19h30.

Fin de séance : 22h07

Vu la Maire,
Stéphanie ROUSSIES